

 Centre Hospitalier Universitaire de Nice UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ESPACE CONCOURS-ECOLES	CIMIEZ		1 Page 1
	NOTE D'INFORMATION	COURRIER		
		Création 05/01/2017	MàJ 05/01/2017	Vérification 05/01/2017
		Approbation 13/01/2017	Diffusion 16/01/2017	Application Jusqu'au 09/03/2017
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : François GAYTTE Poste 34660			

ECOLE DE CADRES DE SANTE

SESSION DE SEPTEMBRE 2017 A JUIN 2018

NOMBRE DE PRISES EN CHARGE : 4

L'épreuve d'admissibilité du concours d'entrée se déroulera le 10 mars 2017.

La scolarité s'effectue à temps complet de septembre 2017 à juin 2018.

Peuvent prétendre au bénéfice des Etudes Promotionnelles les personnels infirmiers ayant effectué au moins 5 ans d'exercice de leur profession dans un établissement d'hospitalisation public à la date d'entrée à l'école.

Pour les agents en CDI :

La prise en charge des études promotionnelles est conditionnée à une intégration à l'issue de la scolarité dans le statut de la fonction publique hospitalière avec mise en stage

Les agents intéressés et remplissant les conditions requises sont invités :

1) à faire acte de candidature au concours auprès de :

L'INSTITUT DE FORMATION DES CADRES DE SANTE DE LA CROIX ROUGE DE NICE
17, avenue Cap de Croix à NICE
(Tel. : 04.93.53.68.68)

AVANT LE 15 FEVRIER 2017

2) et à solliciter, le bénéfice des Etudes Promotionnelles en demandant l'imprimé d'inscription auprès de la :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ESPACE CONCOURS-ECOLES
HOPITAL DE CIMIEZ
Poste : 34654

AVANT LE 09 MARS 2017

Les prises en charge pourront être accordées, dans la limite des possibilités budgétaires, en contrepartie d'un contrat « d'engagement de servir » auprès d'un établissement public de santé équivalent au triple de la durée de la formation.

La Directrice du Pôle Ressources Humaines


 Karine HAMELA